



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Claude Ouellet
Direction générale adjointe du budget

EXPÉDITRICE : Jeannine Auger

DATE : Le 8 juin 2007

OBJET : Mise à jour de la Politique de déplacement des usagers,
volet électif

Suite à notre conversation, je vous fais part des coûts estimés associés à l'hypothèse envisagée d'abaisser de 250 à 200 km la norme d'admissibilité pour les cas électifs.

Le coût de cette mesure est estimé à 2,0 M\$.

Ce montant se répartirait comme suit pour les nouveaux déplacements par région :

Saguenay Lac Saint-Jean	= 7 318 déplacements X 117 \$	= 860 000 \$
Outaouais	= 155 déplacements X 131 \$	= 20 300 \$
Côte-Nord	= 1 532 déplacements X 227 \$	= 348 000 \$
Bas Saint-Laurent	= 417 nouveaux déplacements X 80 \$	= 33 360 \$
Mauricie	= 991 déplacements X 88 \$	= 87 200 \$
Laurentides	= 2 308 déplacements X 88 \$	= 203 100 \$
Lanaudière	= 16 déplacements X 88 \$	= 1 400 \$
		1,65 M\$

Il faut encore ajouter un coût additionnel de 0,35 M\$ relié à la diminution de la déduction pour les 55 000 déplacements déjà admissibles.

55 000 déplacements en automobiles x 6,50 \$ = 0,35 M\$

Je vous remercie de l'attention portée à la présente.

La directrice,

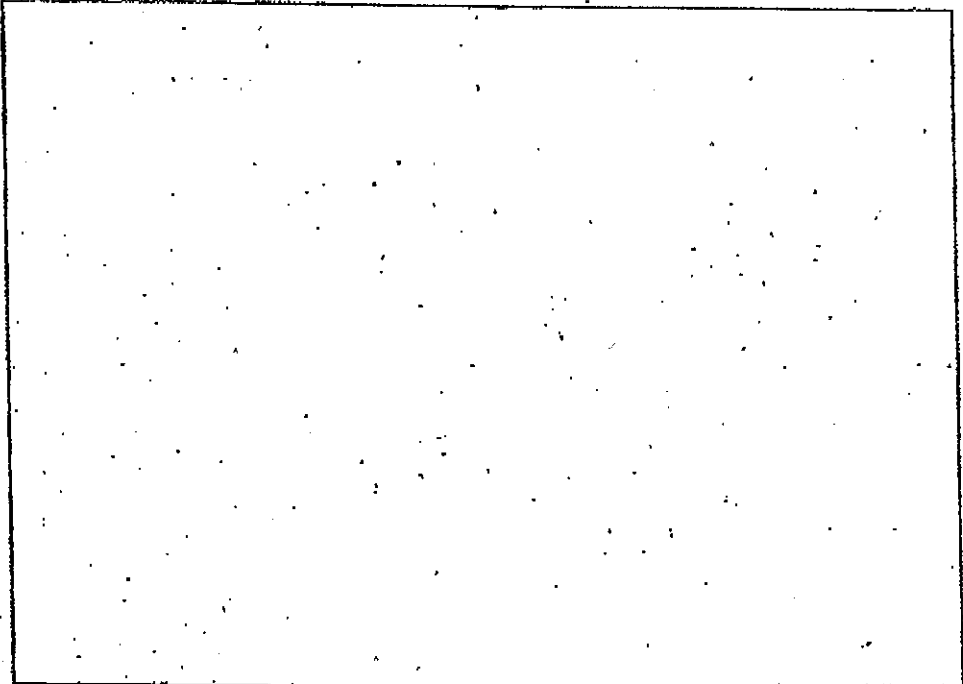
Jeannine Auger

1075, chemin Sainte-Foy, 7^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Téléphone : (418) 266-5827
Télécopieur : (418) 266-4605
Courriel : jeannine.auger@mss.s.gouv.qc.ca

SCÉNARIOS D'AMÉLIORATION ET DE SIMPLIFICATION DU VOLET ÉLECTIF DE LA POLITIQUE DE DÉPLACEMENT DES USAGERS

LIGNES DE PRESSE



CONTEXTE

La Politique de déplacement des usagers du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (circulaire 2003-007) comporte un volet de frais d'hébergement et de séjour qui s'applique aux cas électifs (usagers qui, sans présenter un caractère d'urgence, doivent se déplacer et séjourner hors de leur région afin de recevoir des services médicalement prescrits). Pour l'année 2007-2008, le volet électif a enregistré quelque 84 000 déplacements pour un coût de 13,2 M\$. De façon générale, pour l'éloignement, la norme a été fixée à 250 km et plus avec exception pour les patients en attente de greffe et de radio-oncologie et à condition qu'ils séjournent dans des facilités d'hébergement d'organismes reconnus par le MSSS.

Une série de mesures sont proposées dans le but d'améliorer l'admissibilité: Abaissement de la norme d'admissibilité géographique de 250 km à 200 km. Quelque 307 120 personnes s'ajoutent aux 593 545 québécois déjà admissibles. Coût : 2,1 M\$; Gratuité de l'ambulance entre l'établissement et le domicile pour l'usager de 64 ans et moins en fin de vie. Cette mesure vise à harmoniser les politiques du MSSS. Coût : 470 000 \$; Inclusion des donneurs d'organes québécois au volet électif au coût de 270 000 \$; Indexation annuelle des forfaits pour les cas électifs à partir de 2008-2009 au coût de 270 000 \$ par année; Création d'une nouvelle catégorie de forfait pour la contribution journalière adaptée aux cas de longs séjours 320 000 \$. Trois mesures de simplification administratives : (1) Une norme d'admissibilité d'éloignement universelle pour tous les cas électifs sans exception de manière à uniformiser l'admissibilité; (2) Un montant forfaitaire total, par usager par déplacement; (3) une méthode informatique de calcul, simple d'usage à être utilisée par toutes les agences. De plus, pour le transport ambulancier de non-résidents canadiens, une charge de 400 \$ par transport sera facturée en sus des charges obligatoires (125 \$ + 1,75 \$ par km) au coût réel moyen investi actuellement (630 \$) : économie 200 000 \$.

ACTIONS POSÉES

Le Comité de direction de la Direction générale des services de santé et médecine universitaire a entériné les recommandations.

ACTIONS À VENIR

La demande de 3,7 M\$ a été inscrite à la revue de programmes 2010-2011.

Date : 2009-03-30

Responsable du dossier : Guy Sloui-Durand

TITRE DE LA DEMANDE

Améliorations et simplification de la Politique de déplacement des usagers, volet électif

PROBLÉMATIQUE ET SOLUTION PROPOSÉE

La Politique de déplacement des usagers du MSSS (circulaire 2009-007) comporte un volet qui s'applique aux cas électifs. Il s'agit d'usagers qui, sans présenter un caractère d'urgence, doivent se déplacer et séjourner hors de leur région afin de recevoir des services diagnostiques et des traitements médicalement requis et prescrits, mais non disponibles dans les établissements de leur région d'origine. Ces mesures sont applicables aussi aux patients en attente de greffe et aux cas de radio-oncologie qui doivent se déplacer hors de leur région. Autour de 84 000 déplacements d'usagers électifs engendrent des dépenses annuelles autour de coût de 14 M\$.

Une bonification budgétaire de 3,7 M\$ afin d'améliorer plusieurs volets et clientèles de la Politique est requise :

- abaissement de la norme géographique : 2,1 M\$,
- inclusion des donneurs québécois d'organes : 0,265 M\$,
- ambulance 84 ans et moins en fin de vie entre le domicile et l'établissement : 0,47 M\$,
- indexation annuelle : 0,3 M\$,
- nouveau forfait pour séjours prolongés : 0,32 M\$

MÉTHODE D'ÉVALUATION DES COÛTS JUSTIFIANT LES CRÉDITS DEMANDÉS

Les coûts sont estimés en fonction des clientèles spécifiques et des besoins requis en fonction des baisses de l'actuelle Politique, d'améliorations et de l'indexation annuelle des coûts.

VENTILATION DES IMPACTS BUDGÉTAIRES

Crédits additionnels récurrents requis	3,7 M\$
Crédits non récurrents requis	\$
Ventilation des crédits demandés	
Montant du budget attribuable aux ressources humaines (salaires)	3,7 M\$
Montant du budget attribuable aux médicaments	\$
Montant du budget attribuable aux fournitures médicales	\$
Montant du budget attribuable à une augmentation de volume	\$
Équipements	\$
Immobilisations	\$

ORIGINE DE LA DEMANDE (ex. demande d'une Agence, recommandation de la DGSSMU, projet annoncé par le Ministre, etc.)

Ces recommandations font suite à une demande de réévaluation de la part du sous-ministre du MSSS

PERSONNE-RESSOURCE DANS LA DIRECTION GÉNÉRALE

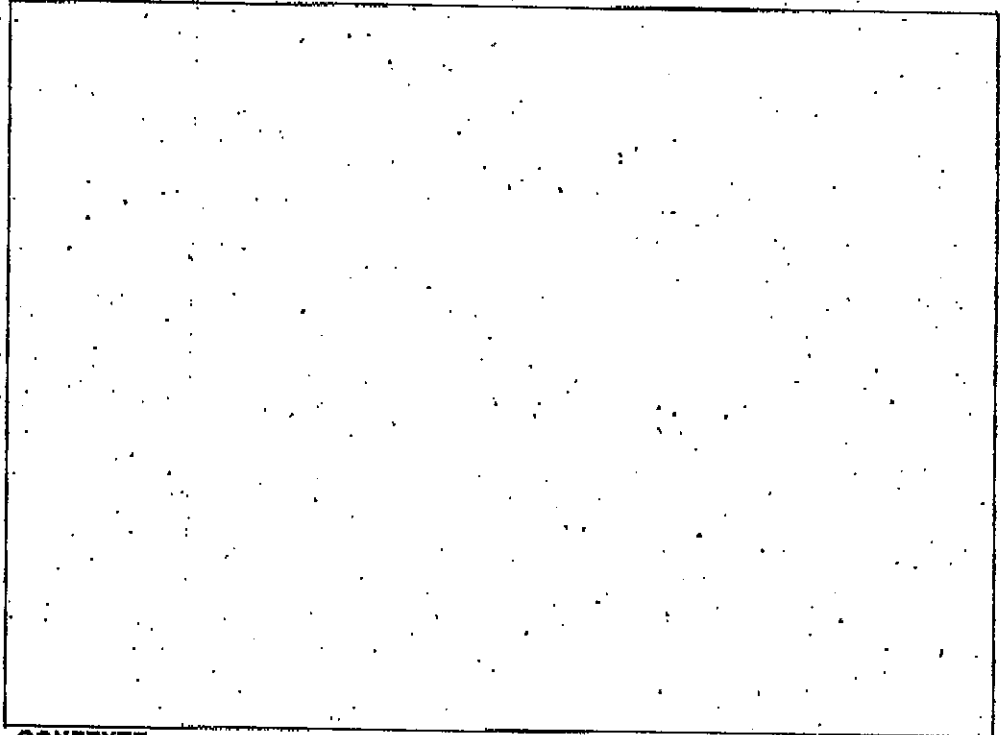
Nom : Guy Sioui-Durand

Unité administrative : (DGSSMU)

Date : 29 novembre 2010

SCÉNARIOS D'AMÉLIORATION ET DE SIMPLIFICATION DU VOLET ÉLECTIF DE LA POLITIQUE DE DÉPLACEMENT DES USAGERS

LIGNES DE PRESSE



CONTEXTE

La Politique de déplacement des usagers du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) comporte un volet qui s'applique aux cas électifs. Il s'agit d'usagers qui, sans présenter un caractère d'urgence, doivent se déplacer et séjourner hors de leur région afin de recevoir des services diagnostiques et des traitements médicalement requis et prescrits, mais non disponibles dans les établissements de leur région d'origine. Ces mesures sont applicables aussi aux patients en attente de greffe et aux cas de radio-oncologie qui doivent se déplacer hors de leur région. De façon générale, pour l'éloignement, la norme a été fixée à 250 km et plus avec exception pour les patients en attente de greffe et de radio-oncologie et à condition qu'ils séjournent dans des facilités d'hébergement d'organismes reconnus par le MSSS. Environ 94 000 déplacements génèrent des déboursés annuels de 16 M \$.

La PDU a fait l'objet de plusieurs travaux :

1. Le document et ses annexes font l'objet de mises à jour ponctuelles de sa rédaction afin d'améliorer sa compréhension et la gestion qui en découle. Cette nouvelle version est effective depuis août 2009 (circulaire 2009-005);
2. L'harmonisation en une seule politique sous la responsabilité du MSSS, avec celle du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) est incluse dans un scénario d'intégration de plusieurs autres programmes. Ils sont à l'étude;
3. Une série de mesures ont été analysées dans le but d'améliorer l'admissibilité, et, dans le but d'en simplifier l'application administrative, trois mesures ont été envisagées au coût de 3,7 M \$. Ces développements, compte tenu de la situation financière du MSSS, n'ont pas été retenus lors de la revue des programmes 2010-2011.

ACTIONS POSÉES

- Les mesures d'amélioration de l'admissibilité ont été présentées aux autorités du MSSS qui n'a pu les entériner faute de budget;
- Discussions sur l'approche globale des travaux MSSS / MESS.

ACTIONS À VENIR

- Nouvelle mise à jour de la circulaire et de ses annexes, février 2011;
- Réévaluation de l'approche globale d'harmonisation des programmes MSSS / MESS.

Date : 24 janvier 2011

Responsable du dossier : Guy Blou-Durand